



## COMMUNE DE LA RIPPE



Colza et Jura - Salvatore MOTTA

## Municipalité de La Rippe

## Rapport de gestion 2023

*Ce document est présenté au Conseil communal,  
selon la loi du 28 février 1956 sur les communes (LC), articles 4 et 93°  
Il fait partie intégrante du préavis municipal 2-2024 relatif aux comptes communaux 2023*

## Table des matières

Préambule .....	2
Autorités communales .....	3
Associations intercommunales .....	5
Administration communale .....	6
Finances .....	7
Domaines et bâtiments .....	9
Police des constructions .....	13
Urbanisme .....	13
Service des routes .....	14
Parcs et Promenades .....	15
Caravaning résidentiel « En Vendôme » .....	15
Service de la voirie .....	16
Réseau d'eau et d'épuration.....	17
Instruction publique et cultes .....	18
Office de la population .....	22
Police .....	23
Sécurité sociale .....	25
Services industriels.....	25

## Préambule

### Message du Syndic

Le rapport de gestion présente les activités des Autorités durant l'année 2023. La Municipalité a accueilli Monsieur Pierre-Yves Jotti le 2 octobre 2023. Il succède à Madame Dominique Bory qui a décidé de mettre un terme à son mandat politique après avoir passé 17 ans au service de la Commune.

Quelques ajustements ont été opérés dans la répartition des dicastères. La Municipalité a continué de travailler dans une bonne collégialité.

Comme durant l'année précédente, plusieurs préavis marquant la volonté de la Municipalité de se diriger vers une gestion raisonnable des ressources naturelles et des énergies pour un développement durable de la Commune, ont été approuvés par le législatif. Il s'agit du projet de recaptage de la source de La Combe et de l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école "Le Bruel", la mise en place de batteries écologiques au sodium et l'installation d'une double borne de recharge publique pour véhicules électriques.

Les travaux acceptés par le Conseil communal ont été entrepris, notamment les travaux d'améliorations structurelles d'approvisionnement en eau des alpages communaux qui ont pu être réalisés durant l'été et l'automne bénéficiant de conditions météorologiques favorables, et le début des travaux de l'assainissement énergétique et rénovation du bâtiment communal « Le Nord ». Cinq des six locataires ont pu être relogés à La Rippe pendant toute la durée des travaux.

Nous espérons que la limitation de la vitesse de circulation à 30 km/h dans le centre du village et le hameau de Tranchepied va améliorer le confort de chacun. La mesure va être mise en œuvre très prochainement.

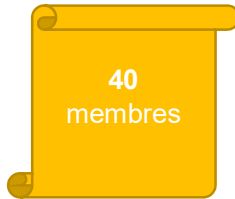
Nous nous réjouissons également que le Conseil communal ait accepté un crédit pour la rénovation de l'auberge communale de l'Etoile qui rouvrira le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Les associations intercommunales comme l'AEE ou l'AIAB gèrent des budgets de plusieurs millions. Une amélioration du fonctionnement de ces Associations et de leur gestion est nécessaire pour faire face aux défis auxquels elles sont confrontées et le seront de plus en plus avec la complexification de notre société. Nos délégués au sein des CODIR et des Assemblées intercommunales ont un rôle important à jouer pour défendre les intérêts de tous et les intérêts de la Commune.

La Municipalité veut continuer de développer les bonnes relations avec le Conseil communal, de poursuivre les discussions franches et nourries avec les Commissions et soigner les contacts avec tous les habitants de la Commune.

Les finances communales peuvent être qualifiées de satisfaisantes, même si la tendance, après quelques années fastes, semble s'inverser. Une gestion scrupuleuse des biens communaux permettra à la Municipalité de poursuivre sa vision du développement durable et de mettre en œuvre les actions nécessaires à assurer le bien-être de tous.

## Autorités communales



### Le Conseil communal

Le Conseil communal a siégé à quatre reprises : le 5 avril, le 28 juin, le 5 octobre et le 6 décembre 2023. Les séances se déroulent à la salle communale « Le Bruel ».

#### Formation du Bureau du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024

Présidente	Boulenaz Géraldine
1er Vice-Président	Costiou Francis
2ème Vice-Président	Bory Marc
Secrétaire	Otto Caroline
Secrétaire suppléante	Amiguet Magali
Scrutatrices	Melly Véronique Hölzel Tina
Scrutatrices suppléantes	Aeschlimann Liliane Baillif Magali

**16 préavis municipaux ont été présentés et approuvés par le Conseil communal.**

#### Séance du 5 avril 2023

- Préavis municipal 01-2023 – Demande d'un crédit de CHF 55'000 pour la rénovation du logement du chalet de la Baudichonne occupé par le berger ;
- Préavis municipal 02-2023 – Demande de crédit de CHF 38'000 pour la création d'un « Espace public » sur la parcelle n° 94 comprenant une arborisation, l'installation d'un barbecue et la construction de deux terrains de pétanque ;
- Préavis municipal 03-2023 – Demande de crédit de construction de CHF 2'700'000 pour la rénovation du bâtiment communal « Le Nord ».

#### Séance du 28 juin 2023

- Préavis municipal 04-2023 – Comptes communaux 2022 - Rapport de gestion 2022 ;
- Préavis municipal 05-2023 – Demande de crédit de CHF 1'390'000 pour le recaptage de la source de La Combe ;
- Préavis municipal 06-2023 – Demande de crédit de CHF 319'000 pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école "Le Bruel" ;
- Préavis municipal 07-2023 – Demande de crédit de CHF 267'000 pour l'installation de batteries écologiques ;
- Préavis municipal 08-2023 – Demande de crédit de CHF 58'500 pour l'installation d'une borne de recharge publique pour véhicules électriques ;
- Préavis municipal 09-2023 – Adhésion au Groupement forestier La Dôle.

### **Séance du 4 octobre 2023**

- Préavis municipal 10-2023 – Arrêté d'imposition 2024 ;
- Préavis municipal 11-2023 – Plan d'affectation communal et son règlement.

### **Séance du 6 décembre 2023**

- Préavis municipal 12-2023 – Budget de fonctionnement 2024 ;
- Préavis municipal 13-2023 – Participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034 à hauteur de CHF 107'730 ;
- Préavis municipal 14-2023 – Demande de crédit de CHF 157'100 pour la modération de trafic et la création d'un chemin piétonnier en sortie de localité ;
- Préavis municipal 15-2023 – Demande de crédit de CHF 17'700 pour la réalisation du Plan directeur de distribution d'eau ;
- Préavis municipal 16-2023 – Demande de crédit de CHF 420'000 pour la rénovation de l'auberge communale de l'Etoile.

## **Election communale complémentaire**

Suite à la démission de la Conseillère municipale Madame Dominique Bory, les électeurs ont été appelés aux urnes par Arrêté préfectoral du 22 mai 2023, le dimanche 3 septembre 2023 pour le 1<sup>er</sup> tour du scrutin communal et le dimanche 24 septembre 2023 pour le second tour.

Cette élection a lieu selon le système majoritaire à deux tours (majorité absolue au premier tour et relative en cas de second tour).

Trois candidats se sont présentés :

- Thierry Otto
- Gabor Stranczl
- Pierre-Yves Jotti

Aucun des trois candidats n'a obtenu la majorité absolue au premier tour.

Monsieur Otto ne s'est pas représenté au deuxième tour.

Lors du second tour, Monsieur Pierre-Yves Jotti a été élu et assermenté par la Présidente du Conseil communal, Madame Géraldine Boulenaz, le 2 octobre 2023.

## La Municipalité - Répartition des dicastères

<b>TAPPY Olivier - Syndic</b> Administration générale/RH - Finances - Police - Aménagement du territoire
<b>MELLY Yannik - Vice-Syndic</b> Armée - Eaux - Eclairages publics - Egouts - Protection civile - Service des routes - Aménagement du territoire
<b>BORY Dominique – Municipale (du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 juillet 2023)</b> Accueil de la petite enfance - Clinique dentaire - Ecoles - Eglises - Sécurité sociale - Aménagement du territoire
<b>WIDMER Jean-Pierre - Municipal</b> Cimetière/Préposé aux inhumations - Forêts - Routes des Montagnes - Voirie - Aménagement du territoire
<b>BUJARD DEUTSCH Anne - Municipale</b> Accueil de la petite enfance - Clinique dentaire - Ecoles - Bâtiments communaux - Sport et Culture - Aménagement du territoire
<b>JOTTI PIERRE-YVES – Municipal (dès le 2 octobre 2023)</b> Caravaning - Police des constructions - Eglises - Sécurité sociale - Aménagement du territoire

## Associations intercommunales

<b>AdCV</b> <b>Association des Communes Vaudoises</b>  Tappy Olivier                      Délégué AG	<b>ORPC</b> <b>Organisation régionale de la protection civile</b>  Melly Yannik                      Délégué CI
<b>AEE</b> <b>Association Enfance et Ecole Asse et Boiron</b> <i>(Ecole, petite enfance, parascolaire)</i>  Bujard Deutsch Anne      Déléguée CoDir Jotti Pierre-Yves              Délégué CI	<b>Parc Jura Vaudois</b>  Bujard Deutsch Anne              Déléguée AG
<b>AIAB</b> <b>Association intercommunale Asse et Boiron</b> <i>(Bâtiments scolaires secondaires et piscine intercommunale)</i>  Jotti Pierre-Yves              Délégué CoDir Melly Yannik                      Délégué CI	<b>La Région de Nyon</b>  Tappy Olivier                      Délégué CI
<b>ARAS - District de Nyon</b> <b>Association Régionale pour l'Action Sociale</b>  Jotti Pierre-Yves              Délégué CI	<b>SDIS Nyon-Dôle</b> <b>Service de défense incendie et secours</b>  Widmer Jean-Pierre              Délégué CI
<b>Clinique dentaire itinérante</b>  Bujard Deutsch Anne      Déléguée AG	<b>SITSE</b> <b>Services Industriels de Terre-Sainte et Environs</b> Melly Yannik                      Délégué CoDir Widmer Jean-Pierre              Délégué CI
<b>CET</b> <b>Conseil d'Etablissement (Ecole)</b>  Bujard Deutsch Anne	<b>STI</b> <b>Service Technique Intercommunal</b>  Jotti Pierre-Yves                      Délégué AG
<b>Eglises - Paroisse de la Dôle</b>  Jotti Pierre-Yves                      Délégué AG	<i>CoDir : Comité de direction CI : Conseil intercommunal          AG : Assemblée générale</i>

## Administration communale

### Personnel communal

Madame Sylvie Emanuel, préposée au Contrôle de l'habitant et Bureau des étrangers a fait valoir son droit à la retraite le 30 avril 2023, après 17 ans de service.

Madame Aline Elmer a repris le poste de préposée au Contrôle de l'habitant et bureau des étrangers dès le 1<sup>er</sup> mai 2023.

#### Administration communale – EPT 170 % (du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2023)

Nathalie Jenni Kohler – Secrétaire municipale : 90 %

Aline Elmer – Collaboratrice administrative : 40 %

Sylvie Emanuel – Préposée au Contrôle de l'habitant et Bureau des étrangers : 40 %

#### Administration communale – EPT 160 % (du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2023)

Nathalie Jenni Kohler – Greffe municipal - Secrétaire municipale : 90 %

Aline Elmer – Préposée au Contrôle de l'habitant et bureau des étrangers et collaboratrice administrative (adjoindée au Greffe municipal) : 70 %

### Bourse communale – mandat de prestations

A & A Fidu Nyon – Antonio Sisto

### Service de la voirie – EPT 200 %

Sébastien Carnal – Employé communal : 100 %

Steven Mendola – Agent d'exploitation communal : 100 %

### Déchetterie communale

Claude Denizart – auxiliaire

Jorge Campos Carvalho – auxiliaire

### Ecole et UAPE – EPT 150 %

Bruno Lima Cardoso – Concierge du Complexe scolaire : 100 %

Marlene Castro Pereira – Concierge du Complexe scolaire et de l'UAPE : 50 %

Tout au long de l'année, le personnel communal a fait preuve d'un grand engagement et de beaucoup de motivation pour les affaires communales. Les employés ont travaillé de manière collégiale et ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour le bien du village et de ses concitoyens.

### Visite annuelle du Préfet

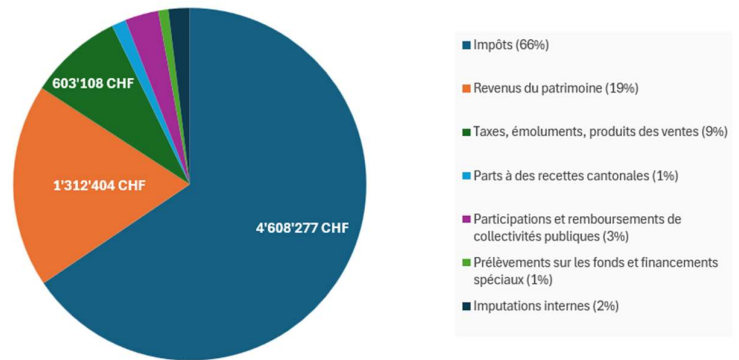
La visite annuelle s'est tenue le 24 janvier 2024 en présence de Madame Chantal Turin, Préfet du district de Nyon. Madame le Préfet a souligné la bonne tenue de l'Administration communale. Tous les documents demandés ont été présentés en bonne et due forme.

## Finances

L'activité du dicastère des finances communales comprend principalement l'élaboration des budgets de fonctionnement et d'investissements, le suivi des dépenses, la facturation, la tenue de la comptabilité. La Municipalité a poursuivi sa gestion du ménage commun d'une manière économe et rigoureuse.

La Commune présente des comptes communaux 2023 bénéficiaires de CHF 6'691 après amortissements obligatoires (CHF 698'000) et complémentaires (CHF 156'443), ainsi que les attributions aux fonds de réserves. Les charges s'élèvent à CHF 7'025'999 et les revenus à CHF 7'032'690.

Répartition des revenus (CHF 7'032'690)

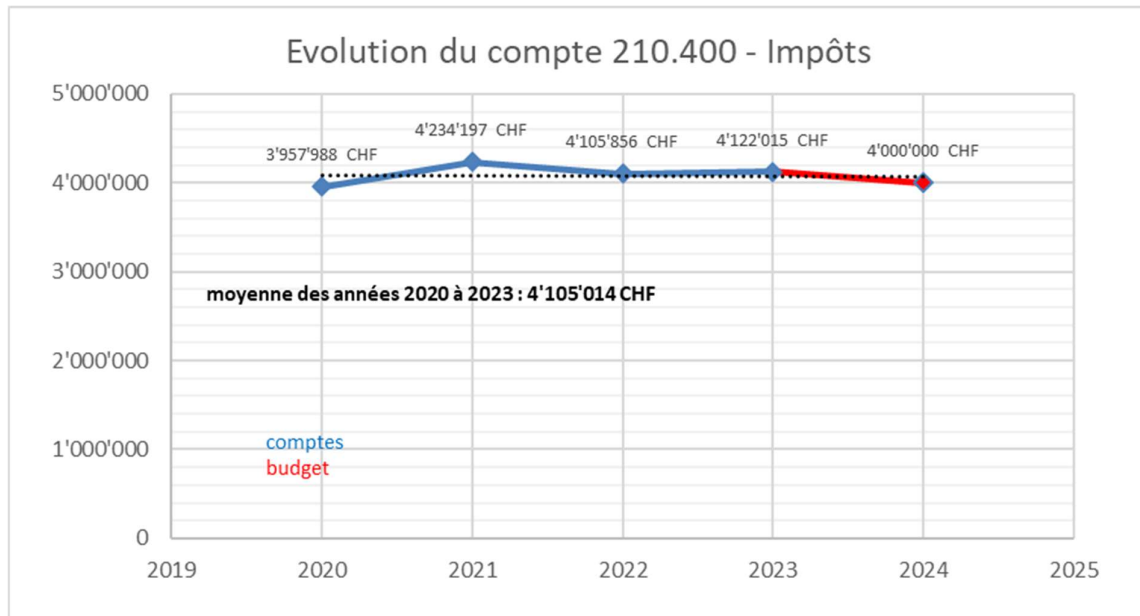


Les comptes communaux 2023 sont basés sur les éléments suivants :

- Population : 1'206 habitants (SCRIS)
- Taux d'imposition communal : 63.5 %
- Valeur du point d'impôt : CHF 69'495.

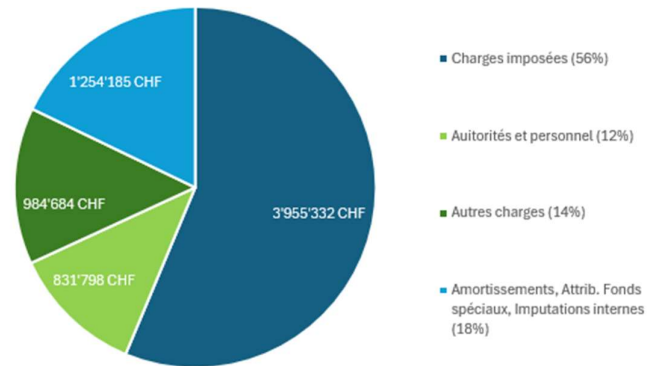
Les revenus sont constitués à 66 % par les impôts.

Les rentrées d'impôts 2023 des personnes physiques (revenus et fortune) sont en légère régression par rapport aux années précédentes. La Municipalité est restée prudente lors de l'établissement du budget 2024, en considérant une valeur légèrement inférieure à la moyenne des 4 dernières années.



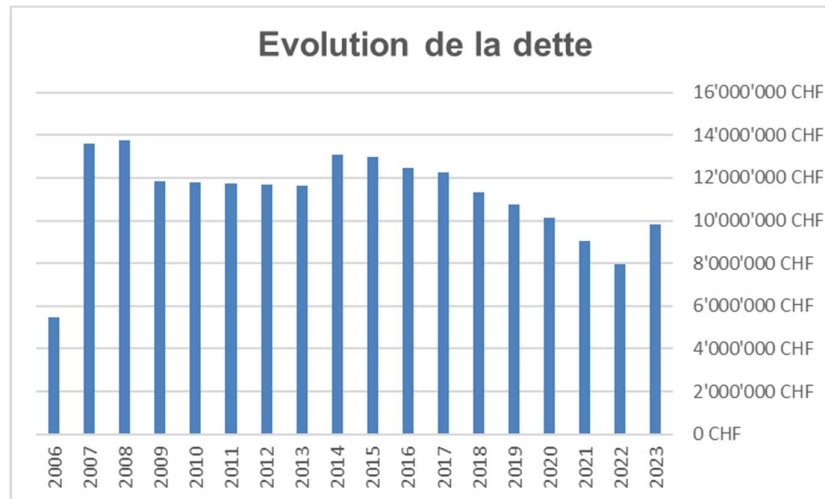
**Répartition des charges (CHF 7'025'999)**

Au niveau des charges, la marge de manœuvre de la Municipalité n'est pas grande. Si l'on fait abstraction des charges imposées (charges cantonales, péréquation, police) et des amortissements, qui représentent 74 %, puis en déduisant aussi les charges liées aux autorités (exécutif + législatif) et personnel communal, (12% des dépenses), la marge de manœuvre des autorités communales se situe à 14%, soit CHF 984'000.



La marge d'autofinancement 2023 diminue à CHF 934'421, à comparer avec les valeurs de CHF 1'278'144 pour 2022 et CHF 1'749'689 pour 2021. Cette marge représente le bénéfice réel de la Commune avant amortissements et avant attributions et prélèvements aux fonds de réserves. Elle est en baisse pour la troisième année consécutive.

Pour financer les différents projets en cours, de nouveaux emprunts ont dû être réalisés, avec comme effet, une augmentation de la dette de 1.9 million par rapport à fin 2022. La dette s'élève désormais à CHF 9'837'500.



## Domaines et bâtiments

### Chalet d'alpage de la Baudichonne

Les travaux de rénovation ont été entièrement réalisés, le budget accordé a été respecté (préavis municipal n° 3-2023).

### Améliorations structurelles d'approvisionnement en eau des alpages communaux

Les travaux ont démarré dans le courant de l'été bénéficiant de conditions météorologiques favorables. Les ouvrages seront terminés en juin 2024 (préavis municipal 10-2022).

### Forêts communales

Les forêts communales recouvrent une surface totale de 549 hectares. Ces dernières démarrent à une altitude de 528 mètres et se terminent à 1'470 mètres d'altitude. Ce grand panel altitudinal dans lequel se trouvent les forêts communales permet une grande diversité d'essences. Sur le bas de la Commune se sont plutôt les essences feuillues qui dominent tel que le hêtre, l'érable, le frêne ou le chêne et en altitude les essences résineuses prennent le relai. Ces dernières sont principalement l'épicéa et le sapin blanc.

Pour gérer au mieux ses forêts, la Commune possède un plan de gestion qui dicte le nombre de m<sup>3</sup> exploitable chaque année (possibilité forestière). La possibilité forestière maximale est fixée à 2'190 m<sup>3</sup> par an. En 2023, 731 m<sup>3</sup> ont été exploités.

D'un point de vue plus sylvicole, différents types de travaux sont effectués chaque année. Les principaux sont liés à l'exploitation forestière traditionnelle (traitement des surfaces boisées en abattant les arbres arrivés à maturités afin de donner de l'espace au rajeunissement pour que le cycle de croissance de la forêt puisse se perpétuer). Ce type de travaux permet aussi de régler le mélange des essences et des classes d'âges présents sur une parcelle afin que la forêt devienne plus résiliente vis-à-vis des nouveaux défis que sont le réchauffement climatique et les attaques des nuisibles tel que le bostryche.

Des soins cultureux ont été effectués sur de jeunes arbres permettant de sélectionner les tiges les plus stables et les plus vigoureuses. Des mesures ont été mises en place en lien avec la biodiversité, telles que le marquage d'arbres habitats qui sont d'excellents réceptacles pour tout un panel d'espèces vivantes.

Une partie du territoire forestier est en îlot de sénescence, ce qui permet aux arbres d'accomplir leur cycle de vie naturel entier jusqu'à leur effondrement et décomposition complète.

Des travaux sont effectués régulièrement (coupes d'arbres secs et évacuation de bois morts) afin d'assurer la sécurité des promeneurs.

### Comparaison années 2022 et 2023

Bilan financier année 2022		
Poste	Charge	Produit
Abattage et Façonnage	- 62'497.06 CHF	
Débardage	- 28'396.45 CHF	
Soins Cultureux	- 10'748.46 CHF	
Fendage	- 5'335.45 CHF	
Transport de bois	- 8'697.80 CHF	
Divers	- 2'043.36 CHF	
Matériel	- 689.25 CHF	
Production de copeaux	- 2'977.90 CHF	
Vente de bois à des tiers		51'848.75 CHF
Vente de bois propre usage		20'850.00 CHF
Subvention pour travaux		12'430.00 CHF
<b>Total des coûts 2022</b>	<b>- 121'385.73 CHF</b>	
<b>Total des recettes 2022</b>		<b>85'128.75 CHF</b>
<b>Résultat compte forestier 2022</b>	<b>- 36'256.98 CHF</b>	

Bilan financier année 2023		
Poste	Charge	Produit
Abattage et Façonnage	- 40'798.14 CHF	
Débardage	- 15'487.20 CHF	
Soins Cultureux	- 17'444.17 CHF	
Fendage	- 13'081.25 CHF	
Transport de bois	- 6'316.20 CHF	
Divers	- 256.45 CHF	
Matériel	- CHF	
Production de copeaux	- 7'097.40 CHF	
Vente de bois à des tiers		39'828.40 CHF
Vente de bois propre usage		14'847.00 CHF
Subvention pour travaux		12'671.85 CHF
<b>Total des coûts 2023</b>	<b>- 100'480.81 CHF</b>	
<b>Total des recettes 2023</b>		<b>67'347.25 CHF</b>
<b>Résultat compte forestier 2023</b>	<b>- 33'133.56 CHF</b>	

On remarque des coûts de production plus élevés sur l'exercice 2022. Cela est dû aux conditions de terrain (chantiers compliqués et difficiles d'accès). L'autre grande différence est l'augmentation de la vente de bois de feu sur l'année 2023 qui a permis de diminuer le déficit au m<sup>3</sup> comme indiqué sur ce tableau.

Déficit par m <sup>3</sup> exploités	
2022	2023
CHF 25.10	CHF 2.20

On note une baisse du prix de vente des bois de service due aux arbres bostrychés qu'il a fallu abattre (engorgement du marché du bois – l'offre et la demande).

Il est aussi important de prendre en compte la différence des assortiments vendus entre 2022 et 2023. Sur l'année 2023, la vente de bois bostrychés a été supérieure, ce qui explique la différence de prix.

Prix de vente des bois de service au m <sup>3</sup>	
2022	2023
CHF 72.51	CHF 45.77

Sur le tableau suivant, on constate que les ventes de bois de feu ont doublé. Cela est principalement dû au nouvel assortiment qui a été mis en place (big-bag 33 cm et stères d'un mètre).

Comparaison du nombre de stère vendu	
2022	2023
134	236

Le graphique ci-dessous compare les m<sup>3</sup> exploités par rapport au résultat annuel des comptes forestiers de la Commune. Ce résultat est finalement assez fidèle au cours du marché du bois (nette amélioration années 2020 et 2021 et forte détérioration années 2022 et 2023), cours sur lequel la Commune n'a bien sûr aucune influence.



## Groupement forestier la Dôle – regroupement des Triages 121 et 122

Le 4 octobre 2023, le Conseil communal a approuvé le préavis municipal 9-2023 relatif à l'adhésion de la commune de La Rippe au Groupement forestier la Dôle (GFD) au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le GFD est une association de droit public au sens de la loi forestière vaudoise (art. 11 et 12). Il rassemble sous une même bannière les communes territoriales des triages 121 et 122 : Arnex-sur-Nyon, Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chésereux, Crans, Eysins, Grens, La Rippe et l'Etat de Vaud propriétaire de forêts dans les triages 121 et 122.

L'Assemblée constitutive a eu lieu le 10 octobre 2023 sous la présidence de Monsieur Yannik Melly.

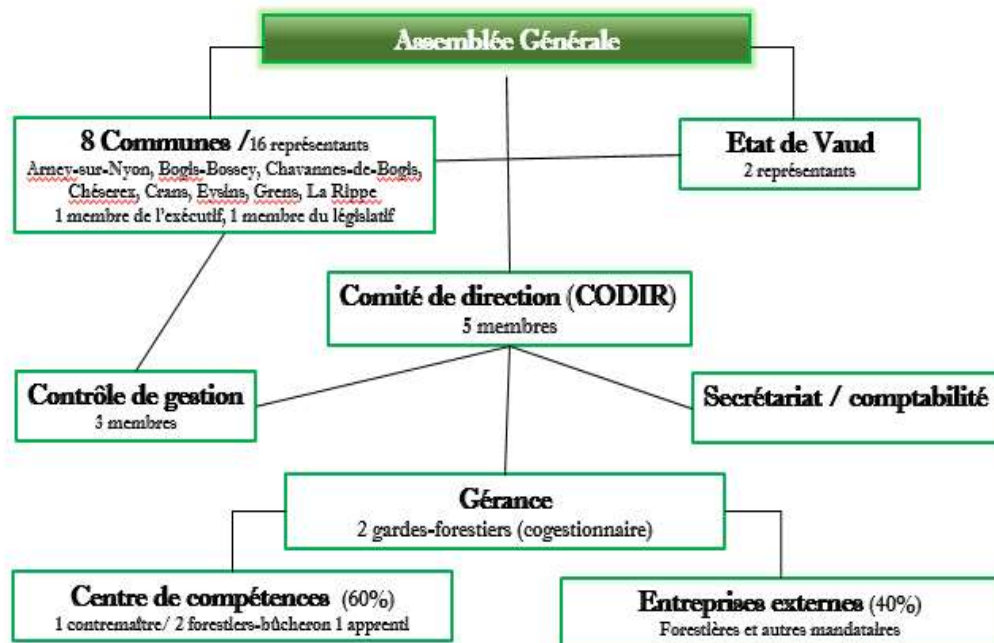
Le Comité de direction est composé de 5 membres : Etat de Vaud (1), La Rippe (1), Chésereux (1), Crans (1) et un représentant des 5 autres communes : Arnex-sur-Nyon, Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Eysins et Grens.

L'ensemble du personnel du Triage 122 ainsi que le garde forestier du Triage 121 forment la nouvelle équipe du GDF dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Courant 2024, le GFD s'installera dans le nouveau bâtiment multifonction de la Commune de Chésereux, actuellement en construction.



### Organigramme



## Bâtiments communaux

### Rénovation du bâtiment communal « Le Nord »

Un entretien régulier a été effectué sur l'ensemble des bâtiments communaux.

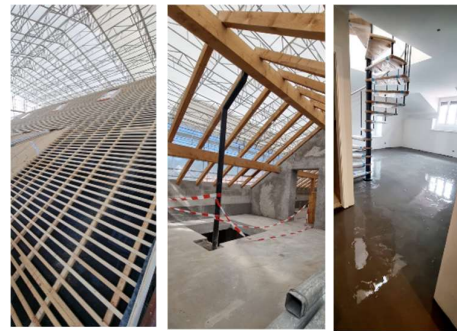
À la suite de l'acceptation du crédit de construction pour un montant de CHF 2'700'000 lors du Conseil communal du 5 avril 2023, la rénovation complète énergétique du bâtiment a pu débuter et 2023 fut consacrée aux étapes suivantes :

- déménagements et relocations de cinq locataires au sein du village de La Rippe ;
- désamiantage complet du bâtiment ;
- démolition intérieure ;
- montage d'un échafaudage incluant une toiture provisoire.



Dès le mois de juin et jusqu'à fin décembre, les étapes suivantes furent concrétisées :

- rénovation complète de 7 appartements ;
- remplacement des fenêtres / vitrines ;
- isolation complète de la toiture ;
- installation de panneaux photovoltaïques et thermiques ;
- isolation du plafond des sous-sols ;
- amélioration des installations techniques.



### Rénovation de l'Auberge communale de l'Etoile



Comme énoncé lors du Conseil communal du 5 avril 2023, la Municipalité a dénoncé le contrat de bail à loyer pour le 1<sup>er</sup> février 2024.

En date du 15 mai 2023, un important dégât d'eau touchant la salle du restaurant s'est produit. Une infiltration des eaux usées a été constatée le long des poutres du plafond de la salle à manger. Après un passage caméra et une étude, il s'est avéré que les canalisations d'origines (1977) étaient fortement abimées et corrodées et devaient être remplacées.

Afin d'offrir au futur repreneur un outil lui permettant de travailler dans de bonnes conditions, la Municipalité a mis en œuvre au cours du dernier trimestre 2023, avec le Bureau d'Architecte Cornaz & Associés, une planification des travaux urgents et nécessaires pour une réouverture de l'établissement dans le courant de l'été 2024.

Le 6 décembre 2023, le Conseil communal a approuvé le préavis municipal 16-2023 relatif à la demande de crédit de CHF 420'000 pour la rénovation du bâtiment. La Municipalité s'est engagée à entreprendre les travaux après la signature du nouveau contrat de bail à loyer.

## Police des constructions

En 2023, 14 permis de construire ont été délivrés (montant des travaux CHF 6'464'000) et 10 permis d'habiter.

Afin de réduire la dépendance envers les fournisseurs électriques et contribuer à la production d'énergie « propre », une augmentation significative des demandes pour la pose de panneaux photovoltaïques a été constatée ces deux dernières années. Il en va de même pour les installations de pompe à chaleur dont la mise en place permet de réduire l'empreinte énergétique des propriétaires.

### Une Antenne 5G à La Rippe – Permis de construire n° 32'035

Le nouveau projet, sur la parcelle communale n° 420, soumis à l'enquête publique du 11 novembre au 12 décembre 2022, a suscité 119 oppositions, dont 3 groupées représentant 83 oppositions.

Les opposants ont été convoqués en séance de conciliation le 21 février 2023. 29 personnes étaient présentes ainsi que le porteur du projet, Swisscom (Suisse) SA.

Cette séance a permis aux opposants de mieux comprendre le besoin, ainsi que la procédure.

A l'issue de cette séance, la Municipalité a décidé d'accorder un délai de réflexion aux opposants pour se déterminer sur le maintien ou le retrait de leur opposition. Ce délai a été fixé au 20 mars 2023. 14 oppositions ont été retirées.



Le 17 avril 2023, la Municipalité a décidé de lever les 105 oppositions maintenues et de délivrer le permis de construire n° 32'035.

La décision municipale n'a fait l'objet d'aucun recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal dans le délai imparti (envoi des courriers recommandés le 25 avril 2023, délai de retour le 4 mai 2023).

A noter que les travaux n'ont pas encore débuté et qu'aucune date n'a été communiquée par Swisscom.

## Urbanisme

### Révision du Plan général d'affectation

#### Nouvelle dénomination : Plan d'affectation communal (PAcom)

Le Plan d'Affectation communal (PAcom) a été soumis à l'enquête publique du 7 octobre au 7 novembre 2022 (article 38 LATC).

Au final, 7 oppositions ont été formulées à l'encontre du projet.

Conformément à la procédure (article 40 LATC), les propriétaires fonciers ont été reçus en séance de conciliation (dates des rencontres 15 mars, 30 mai et 6 juin 2023). Chaque problématique et demande a été traitée séparément.

6 oppositions ont été retirées et une seule maintenue.

En date du 4 octobre 2023, le législatif communal s'est prononcé sur le nouveau PAcom et son règlement et a approuvé l'ensemble des points soumis au vote ainsi que la réponse de la Municipalité aux opposants (préavis municipal 11-2023).

Le plan adopté par le législatif communal a été transmis le 19 octobre 2023 à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL).

Conformément à l'article 43 LATC, il appartient maintenant au Département des Institutions, du Territoire et du Sport (DITS) de rendre sa décision sur le nouveau PAcom, sous l'angle de la légalité et de sa conformité au Plan Directeur Cantonal (PDC).

La décision du Département ainsi que la décision communale sur l'opposition seront notifiées par écrit à la Municipalité et aux opposants. Ces décisions sont susceptibles d'un recours au Tribunal cantonal avec libre pouvoir d'examen.



Sur les 47 communes du district de Nyon, 41 Communes sont membres de la Région de Nyon.

La Région de Nyon est l'institution démocratique dans laquelle sont associées les communes du district de Nyon souhaitant mutualiser leurs efforts et développer des synergies. Elle mène des activités et coordonne des projets intercommunaux autour des thématiques interdépendantes que sont la mobilité, le territoire, l'environnement, l'économie, le tourisme, la culture et le sport.

Elle s'inscrit comme partenaire auprès des porteurs de projets, qu'il s'agisse de communes, d'entreprises, de groupes d'intérêt ou de particuliers, pour les accompagner et les orienter dans leurs démarches. Elle conduit également certains projets d'intérêt régional. Elle a la particularité de permettre de lever des fonds tiers, notamment via son dispositif d'investissement solidaire.

Les actions de la Région sont décidées démocratiquement au Conseil intercommunal, où siègent 105 élu(e)s des villes et villages représentant les communes membres. Ces derniers élisent tous les 5 ans le Comité de direction, composé de 9 membres qui dirigent l'Association. C'est ensuite l'équipe de spécialistes du Secrétariat régional qui gère au quotidien les projets, l'administration et la communication.

L'organe délibérant de la Région de Nyon s'est réuni à trois reprises en 2023 et s'est prononcé sur 11 préavis, tous adoptés.

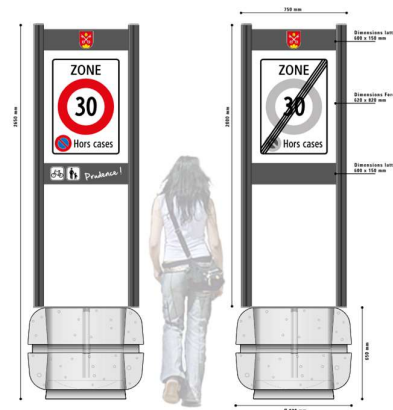
Plus d'informations sont disponibles sur le site : [www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch) et notamment le rapport annuel 2023.

## Service des routes

Le préavis municipal n° 14-2023, relatif à une demande de crédit de CHF 157'100 pour la modération de trafic et la création d'un chemin piétonnier en sortie de localité, a été accepté lors du Conseil communal du 6 décembre 2023.

Les travaux sont prévus au printemps 2024. Une zone 30 km/h sera mise en place dans le village et le hameau de Tranchepied. Des places de stationnement sur le domaine public seront créées.

En ce qui concerne les routes communales, un entretien courant a été réalisé.



## Parcs et Promenades

### Création d'un espace public

Les travaux ont débuté fin septembre par la réalisation de deux socles en béton, l'un pour la table (anciennement table de pesée), qui a été entièrement poncée et l'autre pour le barbecue qui sera installé dans le courant du mois de juin 2024.

La création de deux terrains de pétanque a vu le jour et un drainage installé afin de favoriser l'évacuation des eaux de pluie en cas de fortes précipitations.

Entièrement subventionnée par la DGE BioDiv, la plantation de 8 arbres à développement majeur et une haie indigène compléteront la réalisation au printemps 2024.



### Caravaning résidentiel « En Vendôme »

Sur les 101 emplacements constituant le Caravaning résidentiel « En Vendôme », 100 sont actuellement loués, générant un revenu intéressant pour la Commune (emplacement n° 35, personne décédée en 2022 succession en cours).

La Commune gère la totalité de cet espace, ainsi que le bloc sanitaire (WC, douches et buanderie).

L'entretien des arbres de grande taille est effectué par l'entreprise Stéphane Curti Paysagiste à La Rippe. Elle s'assure de l'état sanitaire et sécuritaire de chaque arbre, notamment ceux de grande envergure. Le projet de plantation volontaire d'arbres locaux, proposé en 2023, sera finalisé en 2024. 10 emplacements sont concernés.

11 changements de locataires ont eu lieu en 2023. La Municipalité a veillé, lors de ces changements, que les mobilhomes vendus sur leur emplacement soient en bon état et respectent le règlement d'exploitation.

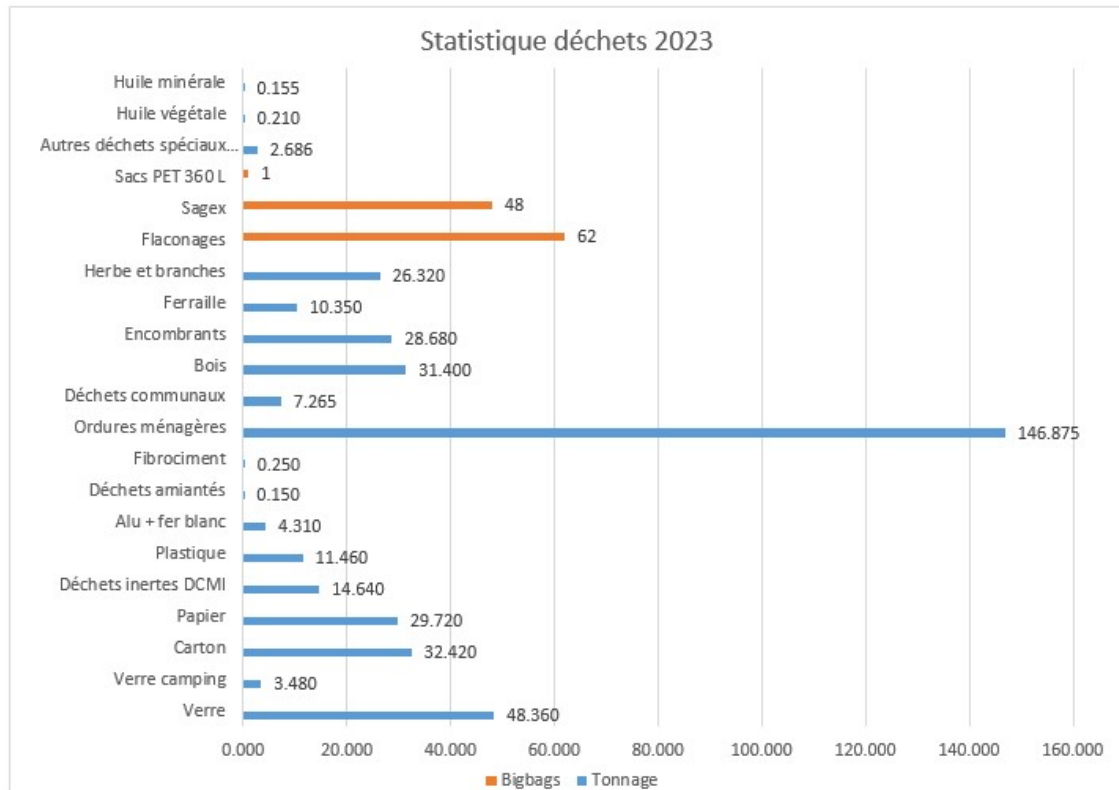


## Service de la voirie

### Déchetterie communale

Un entretien des bennes à verre et papier a été effectué, ainsi que le marquage des places de déchargement et de circulation.

### Statistique des déchets 2023



### Ordures ménagères

La taxe forfaitaire « Habitants » s'élève à CHF 65 HT. Toutes les personnes de 19 ans et plus sont assujetties à cette taxe.

Une taxe forfaitaire pour les entreprises inscrites à La Rippe est également perçue. La Municipalité a décidé de réduire le montant de cette taxe forfaitaire « Entreprises » de CHF 250 HT à CHF 65 HT et de s'aligner au montant de la taxe forfaitaire « Habitants ».

## Réseau d'eau et d'épuration

L'entretien habituel des collecteurs et quelques petites réparations usuelles ont été réalisés. Un programme de curage de toutes les canalisations EC/EU a été planifié avec une entreprise spécialisée sur plusieurs années (5 ans). Des inspections ponctuelles avec une caméra ont été effectuées dans plusieurs tronçons de canalisations.

Le revenu provenant des taxes de raccordements s'élève à CHF 18'026 pour 2023 contre CHF 628 en 2022.

Les revenus de la taxe d'utilisation / d'entretien sont en hausse par rapport à 2022 (+ CHF 15'165).

Le programme d'entretien des canalisations ne doit pas être financé uniquement par les taxes de raccordements. Son financement doit se faire par la taxe annuelle d'entretien prévue dans notre règlement. La Municipalité a décidé d'activer cette taxe et de la fixer à CHF 0.25 HT dès le 1<sup>er</sup> semestre de 2023.



### STEP intercommunale des SITSE

Le Conseil intercommunal des SITSE s'est réuni à 3 reprises.

La STEP intercommunale fonctionne très bien. L'optimisation du traitement des eaux usées ainsi que les économies d'énergie sont les objectifs prioritaires.

Le rapport de gestion 2023 est disponible sur le site internet des SITSE (<https://www.sitse.ch>).

Le prix du m<sup>3</sup> épuré s'élève à CHF 2.55. Le coût réel facturé par les SITSE est de CHF 2.55 par m<sup>3</sup>. Le résultat des comptes d'exploitation de la STEP est déficitaire de CHF 71'401.07. La forte augmentation du prix de l'électricité pour les gros consommateurs a influencé fortement le résultat.

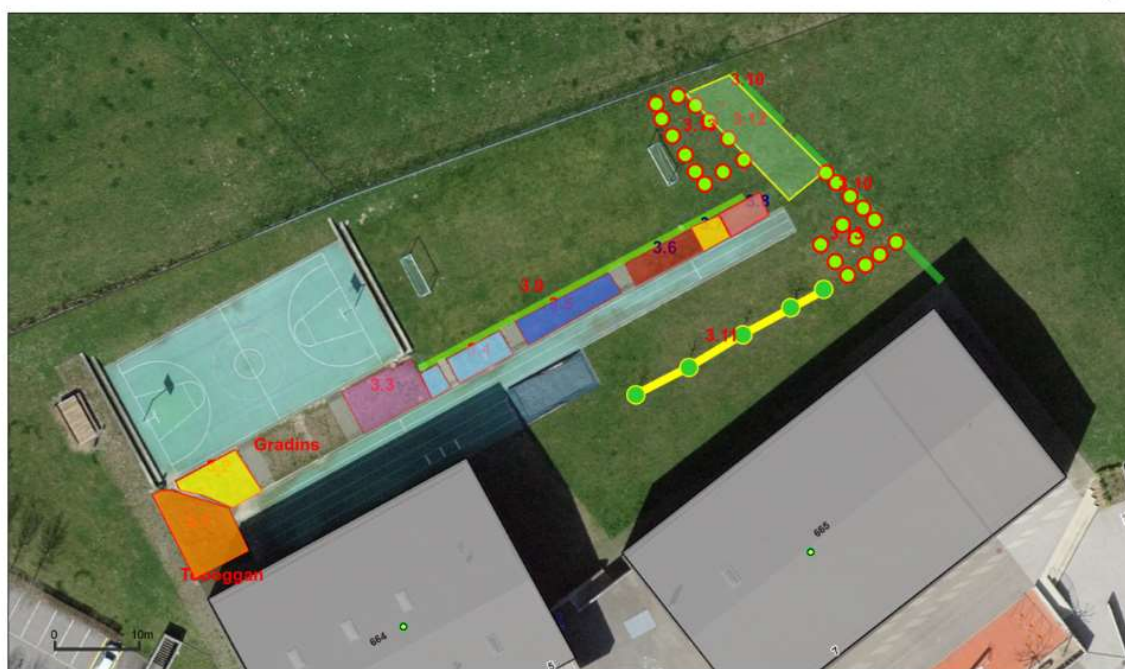
## Instruction publique et cultes

### Ecole « Le Bruel » - Création d'un Espace vivant

A la rentrée scolaire 2023 - 2024, la biologiste Sylvie Viollier, les enseignants, ainsi que tous les élèves de l'école de La Rippe ont commencé les plantations en vue de créer un espace vivant situé près des terrains de sports.

Les objectifs et enjeux principaux ont été de :

- créer des éléments paysagers, richement structurés, en accord avec les objectifs pédagogiques des enseignants (Plan d'études romand) ;
- favoriser des espèces caractéristiques et cibles d'importance cantonale et régionale ;
- aménager des espaces ombragés originaux et agréables lors de fortes chaleurs, en tenant compte du changement climatique en cours, par un choix réfléchi des espèces végétales plantées.



## Association intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron (AEE)

Le Conseil intercommunal s'est réuni 2 fois en 2023 et le Comité de Direction 11 fois. Les délégués municipaux ont consacré environ 1'200 heures à la gestion de l'AEE. Il est à souligner les départs de Monsieur Boris Mury et de Madame Dominique Bory, respectivement remplacés par Mesdames Pascaline Keller (Borex) et Anne Bujard Deutsch (La Rippe). La Présidence a été reprise par Madame Isabelle Jaquet depuis le 1<sup>er</sup> mai 2023.

Les principales décisions à travers les préavis présentés furent les Comptes 2022 ainsi que le Budget 2024.

Au 31 décembre 2023, l'AEE compte 97 collaborateurs pour un équivalent plein temps de 53.17 EPT et les taux de fréquentation par structure sont les suivants :

	La Boîte à Malices La Rippe - 84 places	Les Z'Eysinois Eysins - 84 places	Tournicotty Chésèrex - 60 places	Les P'tits Lézards Gingins - 60 places
<b>Matin</b>	62 % (75 %)	47 % (60 %)	50% (50 %)	52 % (57 %)
<b>Mercredi matin (1P)</b>	79 % (58 %)	Accueil à la Boîte à Malices		
<b>Midi</b>	98 % (99 %)	100 % (92 %)	100 % (99 %)	100 % (100 %)
<b>Après-midi (1P / 2P)</b>	57 % (55 %)	53 % (69 %)	63 % (81 %)	31 % (34 %)
<b>Soir</b>	97 % (95 %)	96 % (94 %)	91 % (99 %)	95 % (83 %)

\*) Chiffres 2022

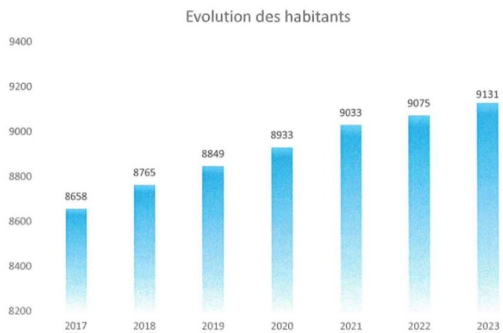
### Elèves et habitants

Lors du Conseil intercommunal du 25 avril 2024, les Comptes ainsi que le rapport de gestion pour l'exercice 2023 ont été acceptés.

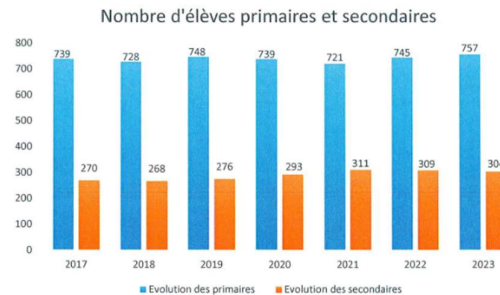
	Elèves au 31 décembre 2023			Habitants 31.12.2023
	Primaire	Secondaire	Total	
Annex-sur-Nyon	9	11	20	242
Borex	96	48	144	1 135
Chésèrex	93	31	124	1 276
Crassier	100	41	141	1 273
Eysins	167	70	237	1 739
Gingins	94	33	127	1 262
Grens	31	10	41	392
<b>La Rippe</b>	<b>110</b>	<b>35</b>	<b>145</b>	<b>1 206</b>
Signy	52	21	73	606
<b>Totaux</b>	<b>752</b>	<b>300</b>	<b>1052</b>	<b>9 131</b>

Les informations démographiques suivantes ont été présentées :

### Les habitants Asse et Boiron



### Les élèves de l'Etablissement Scolaire Elisabeth de Portes



## Accueil en Milieu Familial

Les accueillants en milieu familial (AMF) sont toujours gérés par la Ville de Nyon par le biais d'une convention. La collaboration, tant avec la Ville de Nyon qu'avec la coordinatrice, est excellente.

13 AMF encadrent 94 enfants sur le territoire d'Asse et Boiron. 59 enfants sont d'âge préscolaire et 35 fréquentent l'école.

## Accueil collectif préscolaire (crèches)

Pour rappel, le cadre de référence pour l'accueil collectif de jour préscolaire spécifie que les enfants doivent être pris en charge selon un taux d'encadrement éducatif global, soit :

- 1 personne encadrante pour 5 enfants de 3 à 18 mois (bébés) ;
- 1 personne encadrante pour 7 enfants âgés de 18 à 30 mois (trotteurs) ;
- 1 personne encadrante pour 10 enfants âgés de 30 à l'âge de la rentrée scolaire (grands).

Les équipes éducatives sont formées au minimum de 80% de personnel diplômé.

### Crèche de La Galiote à Eysins

La crèche dispose de 24 places, réparties en 2 groupes multi-âges :  
10 bébés / trotteurs et 14 trotteurs / grands.

### Crèche Les Papillons à Crassier

La crèche dispose de 44 places, soit 10 bébés, 14 trotteurs et 20 grands.  
Au 31 décembre 2023, les taux de fréquentation, par structure, sont les suivants :

	La Galiote - Eysins (24 places)	Les Papillons - Crassier (44 places)
<b>Bébés</b>		81% (87%)
<b>Trotteurs</b>		88% (89%)
<b>Grands</b>		91% (91%)
<b>Bébés / Trotteurs</b>	99% (91%)	
<b>Trotteurs / Grands</b>	91% (95%)	

### Les Devoirs surveillés

Devoirs surveillés	1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023	1 <sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2023
1P – 6P	42 contrats	49 contrats
7P – 8P	25 contrats	38 contrats
<b>Total</b>	67 contrats	87 contrats

## Camp de Jour

En 2023, l'AEE a mis en place un camp de jour durant les vacances scolaires estivales, soit deux semaines en juillet et une semaine en août. Cette première édition a accueilli au total 108 enfants à l'UAPE « Le Repère » à Borex-Crassier (la capacité d'accueil étant de 36 enfants par semaine). Diverses activités ont été proposées telles que activités créatrices, sportives, atelier cuisine, balades, sortie à l'accrobranche, à la ferme et au parc du Signal de Bougy.

Le camp de jour a rencontré un énorme succès auprès des enfants scolarisés de 1P à 6P et a répondu largement aux attentes des parents concernant des solutions de garde durant les vacances scolaires. Le prix du camp pour les enfants du réseau Asse et Boiron était CHF 280 et pour les enfants hors réseau CHF 320. Les enfants ont été pris en charge de 8h00 à 17h30.

Atelier cuisine  
Jeux extérieurs / sportifs  
Sorties / balades  
Activités créatrices

**Camp de jour  
Été 2023**

pour les enfants scolarisés de 1P à 6P (4 à 10 ans)

« Le Repère » à Borex-Crassier  
du 3 juillet au 7 juillet 2023  
du 10 juillet au 14 juillet 2023  
du 7 août au 11 août 2023  
de 8h00 à 17h30

Où ? Quand ?

Priorité donnée aux enfants des communes d'Asse et Boiron  
Tarifs : CHF 280. - (réseau) / CHF 320. - (hors réseau)  
Le nombre de places est limité

Période d'inscription du 1<sup>er</sup> mai au 31 mai 2023  
Les feuilles d'inscription sont disponibles sur le site internet  
[www.asse-boiron.ch/campdejour](http://www.asse-boiron.ch/campdejour)

## **Association intercommunale Asse et Boiron (AIAB)**

L'AIAB est une Association regroupant les 9 communes d'Asse et Boiron. Sa mission principale est la gestion des bâtiments scolaires secondaires de Borex-Crassier ainsi que la piscine intercommunale Asse et Boiron. Elle peut également participer à d'autres investissements et financements d'immeubles et d'infrastructures en relation avec un intérêt régional défini par elle-même. Elle est dotée d'un Conseil intercommunal (organe législatif) et d'un Comité de direction (organe exécutif) composés de neuf Municipaux (un délégué municipal par commune).

Durant l'année 2023, le Comité de Direction et son Bureau ont tenu 23 séances. Le Conseil intercommunal s'est réuni à trois reprises, en mars, juin et septembre.

Lors de ces séances, cinq préavis ont été présentés :

- Préavis 1-2023 – Comptes 2022 ;
- Préavis 2-2023 – Demande de crédit de CHF 82'162.80 pour la réparation du toit de la piscine ;
- Préavis 3-2023 – Demande de crédit de CHF 353'000 pour l'installation d'écrans (affichage numérique frontal – ANF) ;
- Préavis 4-2023 – demande de CHF 89'900 destiné à financer l'étude de la rénovation de la salle de gymnastique 1 du Collège Elisabeth de Portes ;
- Préavis 5-2023 – Budget 2024 CHF 5'349'920 (budget 2023 CHF 5'058'194).

Le montant de la dette dévolue à la Commune de La Rippe s'élève à CHF 3'699'182 (montant qui figure au bilan des comptes communaux 2023).

### **Bâtiments scolaires (classes, bibliothèque, restaurant et salles de gymnastique)**

Les comptes liés à ces bâtiments sont presque à l'équilibre pour 2023, salaires compris.

Un projet de rénovation énergétique de la salle de gymnastique est à l'étude. Une proposition sera soumise au Conseil intercommunal en 2024.

### **Piscine intercommunale Asse et Boiron**

La fréquentation de la piscine est relativement stable. Les comptes (bâtiment et parking) sont à nouveau déficitaires avec un montant de plus de CHF 798'000 à charge des communes, montant quasi identique à l'année précédente.

### **Clinique dentaire scolaire itinérante du district de Nyon**

Le Comité de la clinique itinérante se compose de 5 membres, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Nicolet, Municipal à Marchissy. Le dentiste conseil, le docteur Philippe Hahn, prend part aux séances et apporte ses connaissances de la branche au Comité qui gère les comptes, les dossiers RH et les relations avec le Canton, ainsi que l'organisation générale de la clinique dentaire.

Le personnel comporte un médecin-dentiste, une assistante et une personne chargée de la prophylaxie. La participation des communes, qui permet d'équilibrer le budget, passe de CHF 4.20 à CHF 4.00 par habitant, ce qui est une bonne nouvelle. Seuls les soins dentaires (pas les contrôles) sont facturés aux parents.

La ville de Gland est commune boursière pour ce service.

Toutes les informations sont disponibles sur le site : [www.caravannedentaire.ch](http://www.caravannedentaire.ch)

## Temples et cultes

Les coûts d'entretien des 4 lieux de culte de la paroisse protestante (Eysins, Signy, Gingins et Crassier) sont définis dans une convention.

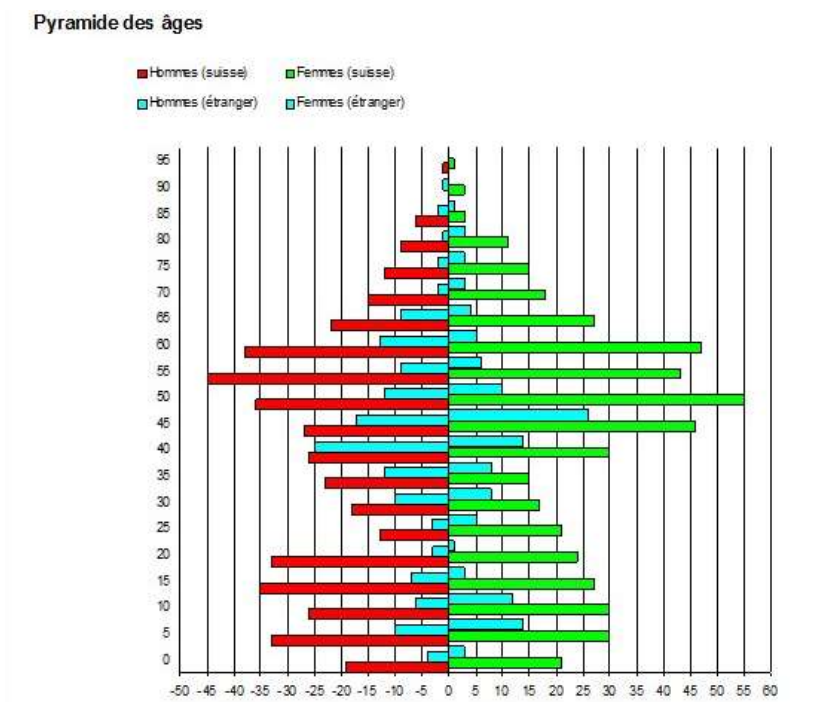
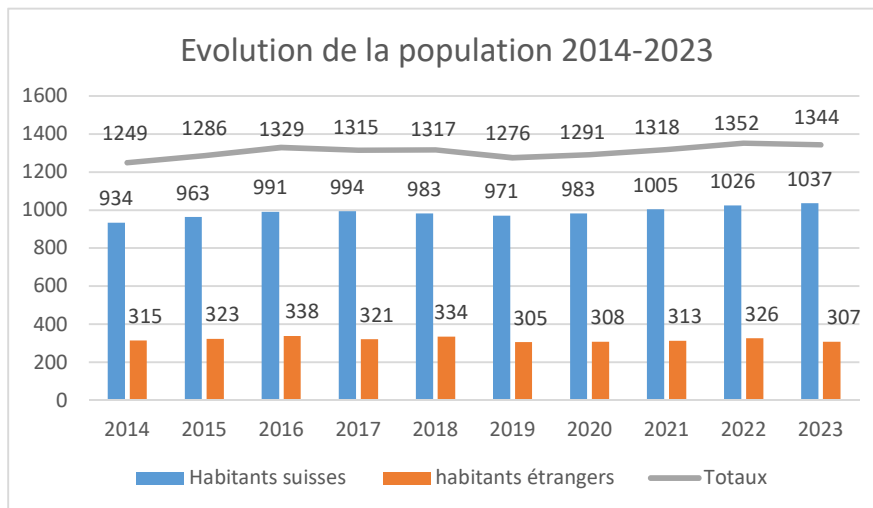
Les frais inhérents à la paroisse de La Dôle sont gérés par convention, répartis entre les 9 communes d'Asse et Boiron.

L'entretien de la chapelle catholique de Crassier est également à la charge des communes. La Commune participe également aux frais de la paroisse de langue allemande de Nyon et Morges.



## Office de la population

L'évolution de la population de la Commune est en légère baisse, 1344 habitants sont inscrits au contrôle des habitants de la Commune. Les graphiques et tableaux ci-dessous détaillent ce nombre.



Situation de la Commune au 31 décembre 2023		2023	2022
Suisses en résidence principale	916	1204	1214
Etrangers en résidence principale	288		
Suisses en résidence secondaire	121	140	144
Etrangers en résidence secondaire	19		

Population résidante permanente au 31 décembre 2023 (SCRIS)		2023	2022
Suisses en résidence principale	1206	917	1197
Etrangers en résidence principale		289	

#### Permis de séjour ou d'établissement au 31 décembre 2023 :

Permis	Description	TOTAL
Permis B	Permis de séjour pour étrangers	75
Permis C	Permis d'établissement pour étrangers	184
Permis Ci	Permis de travail pour conjoints fonctionnaires internationaux	0
Permis D	Permis fonctionnaires internationaux	20
Permis F	Permis accordé aux personnes en procédure d'asile	0
Permis L	Permis courte durée L	2
Permis S	Permis S pour les personnes à protéger (Ukraine)	4
Permis G	Frontaliers	31

#### Les différents mouvements 2023 :

Arrivées	Départs	Naissances	Jubilair « 90 ans »	Décès	Naturalisés*	Chiens
71	87	9	0	5	27	98

\*Naturalisations en cours (individuelles, couples, familles) : 21

## Police

### Service défense incendie et de secours - SDIS Nyon-Dôle

Le Conseil intercommunal s'est réuni à deux reprises. Trois préavis ont été présentés :

- Préavis 9-2023 – Remplacement du véhicule du chef d'intervention (CHF 70'144) ;
- Préavis 10-2023 – Comptes 2022 ;
- Préavis 11-2023 – Budget 2024.

538 interventions ont eu lieu en 2023. On enregistre une augmentation de 29 cas par rapport à 2022.

Monsieur Marc Bory, Capitaine du détachement DAP Bonmont, a démissionné au 31 décembre 2023. Monsieur Nicolas Berlie reprend le commandement.

### Organisation régionale de la protection civile du district de Nyon

L'ORPC regroupe 47 communes.

Le Conseil intercommunal s'est réuni à deux reprises. Quatre préavis ont été présentés :

- Préavis 8-2023 – Comptes 2022 ;
- Préavis 9-2023 – Budget 2024 ;
- Préavis 10-2023 – Règlement du Conseil intercommunal ;
- Préavis 11-2023 – Mise en sécurité et conformité du bâtiment CEP (Centre d'engagement de Prangins).

Diverses missions ont été réalisées par l'ORPC :

- Aide au plan canicule ;
- Aide au délestage autoroutier ;
- Aide lors de diverses manifestations ;
- Festival de musique Paléo ;
- Mise en place des points de rencontre d'urgence (PRU) et instruction à l'utilisation des radios Polycom.

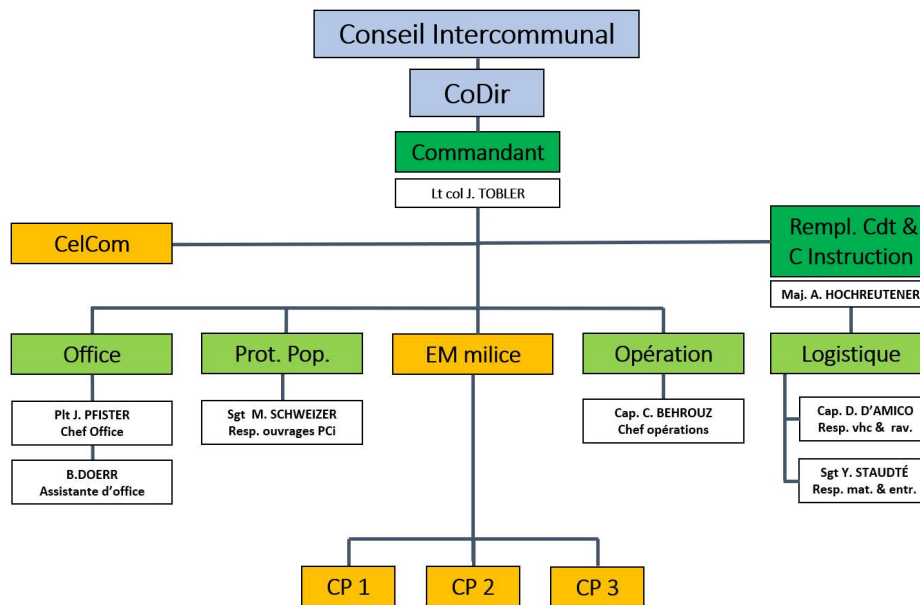


Formation FIR Blackout



Délestage routier le 31 août 2023

Le 1<sup>er</sup> mars 2023, le Lieutenant-Colonel Joël Tobler a pris le commandement de l'ORPC. Il succède au commandant par intérim Jean-Claude Bays. Une mise à jour de l'organigramme a été faite par le nouveau commandant.



Le personnel astreint à l'ORPC du district de Nyon s'élève à 483 en 2023 (- 94 par rapport à l'année précédente). Le rapport de gestion complet est consultable sur le site internet de l'ORPC de Nyon (<https://www.orpc-nyon.ch/liens-utiles.html>).

## Abri de la protection civile

Les divers travaux d'entretien annuel ont été accomplis par les employés communaux.

## Sécurité sociale

### Association Régionale pour l'Action Sociale du district de Nyon (ARAS Nyon)

L'ARAS Nyon est une Association intercommunale, créée en décembre 2000, qui regroupe les 47 Communes du district de Nyon. Elle est dotée d'un Conseil intercommunal (organe législatif) et d'un Comité de direction (organe exécutif) de 7 membres élus par l'organe législatif.

Elle a son siège à Nyon et met à disposition de la population diverses prestations à travers deux secteurs d'activités, le Centre Social Régional (CSR) et les Agences d'assurances sociales (AAS).

Le CSR a pour mission de recevoir toute personne nécessitant une aide, une information ou un conseil et l'orienter, le cas échéant, vers les services compétents. Proposer un appui social, octroyer le revenu d'insertion (RI), soutenir les personnes en difficulté vers une réinsertion sociale ou professionnelle, constitue par ailleurs le cœur de son action.

Les Agences d'assurances sociales (AAS) renseignent et orientent la population sur les questions qui concernent les assurances sociales et transmettent les demandes de prestations aux organismes compétents. L'AAS Nyon abrite également le Centre Régional de Décision (CRD), compétent pour rendre les décisions en matière de PC Familles et d'octroi d'un subsidie maladie (LAMAL).

De par sa vocation régionale, l'ARAS étudie de nouveaux projets en matière d'action sociale qui peuvent lui être soumis; elle répond aux demandes de subventionnement adressées par diverses institutions aux Communes ou à l'ARAS. Elle dispose ainsi d'un outil permettant de coordonner l'action sociale dans le District, respectivement de s'assurer de la complémentarité des diverses actions proposées par rapport à celles prévues par les dispositifs de prestations sociales cantonales.

S'agissant d'un outil strictement piloté par et pour la région, il permet de développer une action sociale coordonnée en faveur des personnes en difficulté, le cas échéant, en tenant compte des besoins spécifiques de la population.

Durant l'année 2023, le Conseil intercommunal a été convoqué à deux reprises (juin / novembre) afin de se prononcer sur trois préavis :

- Préavis n° 8-2023 – Comptes 2022
- Préavis n° 9-2023 – Budget 2024
- Préavis n° 10-2023 – Dispositif régional de prévention et d'intervention pour le maintien du logement.

Les comptes 2022 ont laissé apparaître un excédent de revenus. La Commission de gestion a relevé que les réserves étaient très importantes, représentant la part des Communes pour les 8 prochaines années. Le Comité de direction a proposé pour 2024 de réduire la cotisation de 50 % et de prélever la différence sur le fonds de réserve.

## Services industriels

### Service des eaux

L'entretien habituel des compteurs, des vannes de conduites et du réservoir a été réalisé, aucun chantier important n'a été engagé.

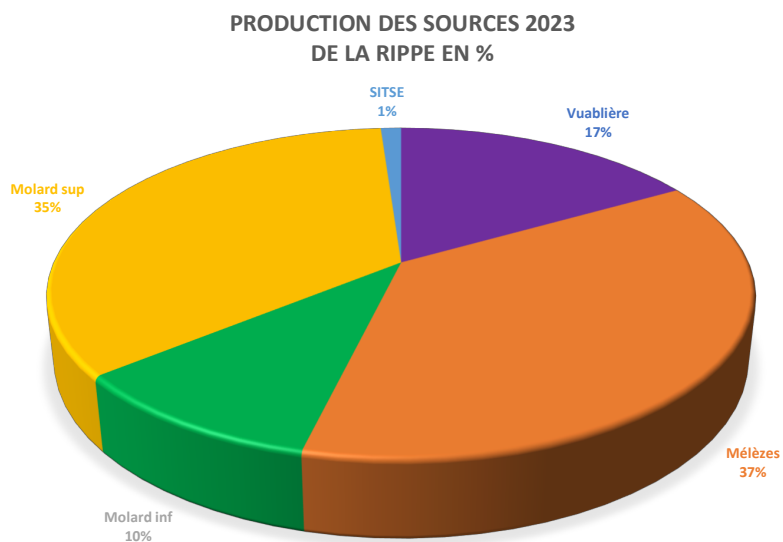
La quantité de précipitations cumulées enregistrées en 2023 s'élève à 1'123 mm, ce qui est supérieur à la moyenne pluriannuelle de 954 mm.

Les débits des sources sont supérieurs à 2022. Aucune mesure de restriction de consommation d'eau n'a été mise en place en cours d'année. La quantité d'eau distribuée en 2023 est inférieure à 2022. En 2023, la vente d'eau aux SITSE se monte à CHF 19'710.00 contre CHF 18'978.70 l'année précédente.

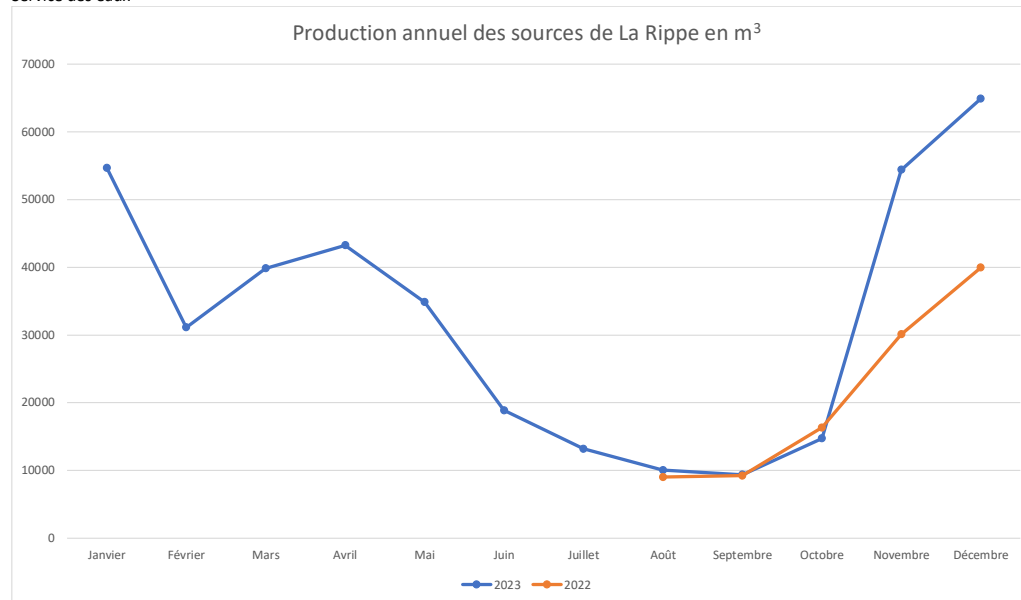
Mise aux normes du trop-plein de la source de la « Vuablière »



Depuis septembre 2022, la production de nos sources peut être quantifiée. Ci-dessous, la proportion des diverses ressources en eau potable.



Service des eaux



La source de La Combe n'est plus exploitable depuis 2018. Le Conseil communal a accepté le préavis municipal n° 5-2023 relatif à une demande de crédit de CHF 1'390'000 pour le recaptage de cette source.

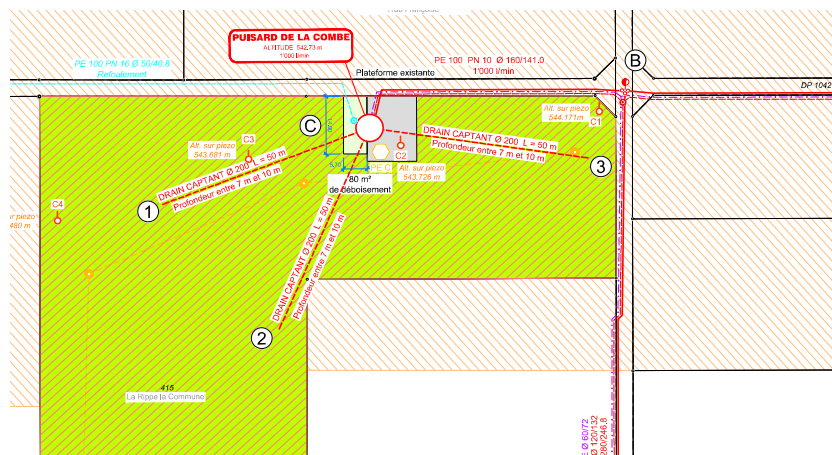
**Descriptifs des travaux :** déboisement d'une surface de 80 m<sup>2</sup> pour la création d'une plateforme de travail adjacente à celle de 156 m<sup>2</sup> déjà déboisée.

Exécution d'un puits par havage de 6 m de diamètre en béton armé. Cela consiste à enfoncer l'ouvrage construit sur site par étapes successives de bétonnage depuis le haut, à partir du terrain naturel, en creusant ensuite à l'intérieur pour qu'il descende par l'action de son propre poids.

Exécution de trois forages subhorizontaux de 50 m de longueur équipés de tubes crépinés en acier inoxydable de diamètre 200 mm, à l'aide d'une foreuse descendue dans le fond de la chambre.

Pose de l'appareillage pour régulation du débit des drains et pompage dans le puits de captage. Une dalle intermédiaire accueille les équipements (volants des vannes de drains, débitmètre, tableau électrique, filtration de l'air, etc.) tandis que la partie inférieure est noyée, alimentée par les drains et équipée de deux pompes immergées fonctionnant de manière alternée et à débit variable pour un débit total jusqu'à 1'100 l/min maximum.

Le dossier de recaptage a été déposé auprès de l'Office de la consommation. La mise à l'enquête publique est prévue début 2024. Les travaux de recaptage sont planifiés pour le mois de mai 2024 avec une mise en service en novembre.



Plan de situation pour le recaptage de la source de La Combe

Les différentes analyses effectuées durant l'année sur le réseau démontrent que l'eau potable livrée est hygiéniquement propre (analyses microbiologiques et chimiques, valeurs en dessous des prescriptions légales) et sa qualité est conforme aux exigences de la législation sur les denrées alimentaires.

Le résumé des analyses 2023 est consultable sur le site internet de la Commune.

En décembre 2023, l'eau provenant de la source de la Vuablière a présenté une turbidité trop élevée. Les fortes précipitations sont à l'origine de ce dépassement. Elle a été mise en décharge temporairement. A noter que l'eau en sortie de réservoir a toujours été conforme.

La source de la Vuablière a été remise en service fin décembre suite à une turbidité correcte confirmée par une analyse complète de l'eau par le laboratoire d'analyse.

Le revenu provenant des taxes de raccordement se monte à CHF 31'006 (CHF 10'733 en 2022).

## Eclairage public

À la suite du passage de l'éclairage public à la technologie 100 % LED, la consommation électrique a diminué. Le coût annuel d'électricité de l'éclairage public continue de baisser et se monte à CHF 4'835 malgré un prix du KW/h qui a augmenté.

Le 22 septembre 2023, la Commune a participé, à l'événement « La nuit est belle » dont le but principal est de limiter la pollution lumineuse dans le « Grand Genève ». Malheureusement, le ciel était encore une fois couvert ce soir-là.